

# ANGLARDS DE SALERS

## Séance du 6 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

### Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Sébastien SIMON, Daniel TREMEE, Madame Brenda WALTER, Monsieur Alain DEFLISQUE, Monsieur Thomas FAGEOLE.

Absent excusé : Madame Nadine FAUCHER ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON, Madame Sandrine CHAZOULE ayant donné pouvoir à André BESOGNE.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Avril 2023

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

---

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par le Vote du Budget Prévisionnel communal 2023.  
Le Budget de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 210 432.62 € dont 348 000.00 € de virement à la section investissement.  
Le Budget d'Investissement 2023 s'équilibre à hauteur de 820 454.68 €  
**ADOpte A L'UNANIMITE**
- Puis Monsieur le Maire communique à l'assemblée le Budget Prévisionnel du Budget Lotissement 2023.  
Le Budget de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 87 626.97 €  
Le Budget d'investissement 2023 s'équilibre à hauteur de 81 626.97 €  
**ADOpte A L'UNANIMITE**
- Par délibération du 18 mars 2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 39.76 %

TFPNB : 64.57 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B du CGI

Il est proposé, pour donner suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de porter donc à :

TH : 11.40 %

TFB : 39.76 %

TFNB : 64.57 %

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée une demande de subvention pour un voyage organisé par le collège du Méridien du 2 au 6 avril 2023, pour aider les familles.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée la vente de deux maisons dans le fond du bourg d'Anglards-de-Salers. Ces maisons à proximité du Château peuvent devenir un complément culturel à l'ensemble existant. Il propose d'acheter ces deux bâtis référencés BT118 et BT120 par l'intermédiaire de l'EPF AUVERGNE

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire expose qu'à la suite du départ à la retraite de Maryline BESSE il propose vu la nécessité d'assurer la poursuite de fleurissement sur la commune de lui établir un contrat de travail à durée indéterminée à temps non complet en tant que jardinière afin de guider l'entreprise d'espace vert et de continuer une partie du fleurissement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il a également été évoqué :

- La réfection du Tennis
- Un spectacle au Château de la Trémolière « Goutons Voir »
- La Fête des Mères
- La salle polyvalente (Refaire sol)
- Dépliant de l'aire naturelle des Fraux
- Courrier d'un administré
- Caserne des Pompiers
- Les Routes
- Familles Rurales

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30

